



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 6 décembre 2021 à 20h au sous-sol de l'église de Saint-Célestin (490, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour	Conseiller # 4 : Mathieu B. Filion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx	Conseiller # 5 : Tommy Richard
Conseillère # 3 : Mireille Lemay	Conseiller # 6 : François Chabot

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Affaires Nouvelles
 - 6.1. Dénégement des chemins municipaux
 - 6.2. M.R.C. Nicolet-Yamaska – Demande d'intervention dans un cours d'eau
 - 6.3. Dépôt des Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
 - 6.4. M.R.C. Nicolet-Yamaska – Service informatique
 - 6.5. Service incendie – Achats
 - 6.6. Service incendie – pompier
 - 6.7. Séances du conseil municipal – Calendrier
 - 6.8. Bibliothèque – Nomination de la coordinatrice
 - 6.9. Bougie-Bus – Adhésion annuelle
 - 6.10. Réaffectation budgétaire
 - 6.11. Jean-Marc Leclerc – Contrat de travail
 - 6.12. Dépôt et adoption des salaires 2022
 - 6.13. Fermeture du bureau municipal
 - 6.14. Club des Baroudeurs - VTT
7. Varia
8. Étude de la correspondance
9. Levée de l'assemblée

Résolution # 2021-12-140

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE



N° de résolution
Résolution # 2021-12-141

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de la dernière assemblée soient adoptées.

ADOPTÉE

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

Total des salaires et charges	
Novembre 2021 :	25 678.87\$
Total des comptes à payer :	39 386.43\$
Total des comptes payer en	1 039.86\$
novembre non inscrit :	
Grand Total :	66 105.16\$

Résolution # 2021-12-142

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

5. SUIVI AU PROCES-VERBAL

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. Déneigement des chemins municipaux

Résolution # 2021-12-143

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE Le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin accorde le contrat pour le déneigement de la Ligne d'ABC pour la saison 2021-2022 aux Entreprises M. Bourque inc. pour un montant de 900,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.2. M.R.C. Nicolet-Yamaska – Demande d'intervention dans un cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de St-Célestin reçoit une demande de nettoyage du cours d'eau Vouligny situé sur la propriété de Gestion Margal Inc;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est situé sur le lot 5997316 en face du 1000 Route 161 du cadastre de la paroisse de Saint-Célestin;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 2021-12-144

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est un cours d'eau sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage du cours d'eau Vouligny à la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE

6.3. Dépôt des Audits de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Considérant que l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale oblige la municipalité à déposer tous les rapports d'audit de conformité reçus sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations à la séance du conseil;

Résolution # 2021-12-145

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin officialise le dépôt des deux rapports d'audit présentant la conformité de l'adoption du budget aux exigences légales et présentant la conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales et autorise le DG à envoyer cette résolution à la directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

6.4. M.R.C. Nicolet-Yamaska – Service informatique

Résolution # 2021-12-146

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin retient le service de soutien informatique de la MRC Nicolet-Yamaska et versera à la MRC Nicolet-Yamaska une quote-part au montant de 800,00\$ pour l'année 2022.

ADOPTÉE

6.5. Service incendie – Achats

Résolution # 2021-12-147

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la paroisse de Saint-Célestin autorise l'achat de 4 cylindres G1 en carbone au montant de 6 940\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.6. Service incendie – Pompiers

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Simon Hubert, photographe, a présenté aux pompiers de St-Célestin une mosaïque des pompiers de St-Célestin pour un montant de 500\$;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 2021-12-148

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de St-Célestin font un excellent travail et pour les remercier, la municipalité de St-Célestin leur octroie un montant de 500\$ pour leur repas de Noël;

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de St-Célestin autorise les dépenses ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

6.7. Séances du conseil municipal – Calendrier

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses assemblées ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution # 2021-12-149

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des assemblées ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 à la la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin au 510, rue Marquis, St-Célestin :

- | | |
|--------------|----------------|
| - 10 janvier | - 04 juillet |
| - 07 février | - 01 août |
| - 07 mars | - 12 septembre |
| - 04 avril | - 03 octobre |
| - 02 mai | - 07 novembre |
| - 06 juin | - 05 décembre |

Et une assemblée spéciale pour l'adoption du budget sera tenue le mardi, 13 décembre.

ADOPTÉE

6.8. Bibliothèque – Nomination de la coordinatrice

Résolution # 2021-12-150

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la paroisse de Saint-Célestin nomme Lisa Lafond comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale Claude-Bouchard pour l'année 2022.

ADOPTÉE

6.9. Bougie-Bus – Adhésion annuelle

Résolution # 2021-12-151

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin adhère à Bougie-Bus pour l'année 2022 au montant de 2 158\$.

ADOPTÉE



N° de résolution
Résolution # 2021-12-152

6.10. Réaffectation budgétaire

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER le directeur général à réaffecter les postes budgétaires selon la liste suivante :

# Poste budgétaire	Description	Augmentation	Diminution
02-130-00-200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR-ADM	3 000	
02-130-00-341	AVIS PUBLIC JOURNAUX-ADM	500	
02-130-00-414	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	200	
02-130-00-419	MUTATIONS IMMOBILIERES	525	
02-130-00-527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	5 500	
02-130-00-670	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.	1 600	
02-220-00-140	REMUNERATION - POMPIERS	7 000	
02-220-00-200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -PI	400	
02-220-00-310	FRAIS DE DEPLACEMENTS - P. INC	1 000	
02-220-00-425	ASSURANCE -VEHICULES MOTEURS	181	
02-220-00-650	DIVERS INCENDIE	7 600	
02-320-00-521	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS		27 931
02-330-00-529	ENLEVEMENT NEIGE - CASERNE	200	
02-610-00-670	FOURNITURES DE BUREAU - URBAN.	225	
	Total :	27 931\$	27 931\$

ADOPTÉE

Jean-Marc Leclerc – Contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Marc Leclerc est à l’emploi de la municipalité depuis le 1^{er} janvier 1991;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut statuer sur les conditions d’emploi pour les quatre prochaines années dans un contrat de travail;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont en accord avec les termes et conditions du contrat présenté;

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l’unanimité :

QUE Monsieur Marco Boucher, maire et Monsieur Donald Brideau directeur général soit mandater à signer le contrat de travail de Monsieur Jean-Marc Leclerc.

ADOPTÉE

6.11. Dépôt et adoption des salaires 2022

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l’unanimité :

QUE les salaires et augmentation suivante soient versés pour l’exercice financier 2022



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 2021-12-155

Direction générale : 67 800\$
Service incendie : 2 %

ADOPTÉE

6.12. Fermeture du bureau municipal

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal du 24 décembre 2021 au 9 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

6.13. Club des Baroudeurs - VTT

Pour faire suite aux discussions, le point est reporté à une prochaine rencontre.

7. VARIA

Mme Sandra St-Amour prend la parole pour faire un résumé de la dernière rencontre à la Régie intermunicipales de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska. Discussion sur les plastiques agricole, le composte et projet de machine à composte dans les classes des écoles primaire et de l'implantation, des bacs bruns, en 2023 normalement.

8. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

AUCUNE

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2021-12-156

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Mathieu B. Fillion, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 21h15.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire



N° de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 07 décembre 2021

Donald Brideau
Directeur général et greffier trésorier



N° de résolution
ou annotation